



Tarifs 2026

EAU ET ASSAINISSEMENT

Pour toutes les communes sauf Crolles,
Montbonnot-Saint-Martin, Biviers et Chamrousse

Consommation en m ³					
		Montant € HT	TVA	Montant € TTC	Modalités d'application
DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE					
Consommation usage domestique	Tranche 1 - 0-150 m ³	1,3095	5,50 %	1,3815	(1)
	Tranche 2 - 151-400 m ³	1,9219	5,50 %	2,0276	(1)
	Tranche 3 - 401-15 000 m ³	2,0698	5,50 %	2,1836	(1)
	Tranche 4 - 15 001-150 000 m ³	1,3582	5,50 %	1,4329	(1)
	Tranche 5 - Au-delà de 150 000 m ³	1,4678	5,50 %	1,5485	(1)
sous-total eau*					
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES					
Consommation assainissement collectif		1,9567	10 %	2,1523	(1)
sous-total assainissement					
ORGANISMES PUBLICS					
Prélèvement sur la ressource en eau		0,07	5,50 %	0,0738	(1)
Performance réseau eau (Agence de l'eau)		0,03	5,50 %	0,0316	(2)
Redevance consommation eau		0,39	5,50 %	0,4114	
Performance réseau assainissement		0,03	10 %	0,033	(2)
sous-total redevance		0,52		0,5498	
Prix du m ³ sous réserve d'une consommation dans la tranche 1					

* Tarif pour la tranche 1

Parts fixes annuelles				
Détail des redevances	Montant € HT	TVA	Montant € TTC	Modalités d'application
EAU				
Part fixe (compteur diamètre inférieur à 15 mm)	62,50	5,50 %	65,94	(3)
ASSAINISSEMENT				
Part fixe (compteur diamètre inférieur à 15 mm)	26,40	10 %	29,04	(3)
Prix à l'année	88,90		94,98 €	

Modalités d'application :

(1) Redevance facturée selon le principe du prorata temporis.

(2) Redevance facturée au tarif de l'année en cours. Elle est reversée à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC), établissement public d'Etat qui aide financièrement les communes et collectivités à s'équiper d'ouvrages pour préserver les ressources et qui subventionne les travaux d'alimentation en eau potable des communes rurales.

(3) Redevance facturée à l'année échue.

Frais d'accès au service TTC : (TVA de 20 %) **48,00 €**

Compteur de diamètre supérieur à 15 mm		Parts fixes Eau Montant € HT/an TVA en sus 5,5 %	Parts fixes Assainissement Montant € HT/an TVA en sus 10 %
COMMUNES EN RÉGIE (sauf les stations de ski)			
Diamètre compteur (mm)	≤ 15	62,50	26,40
	20 à 25	90	38
	30 à 40	170	71,80
	50 à 65	200	84,50
	80 à 100	400	169
	125	550	232,30
	150	700	295,70



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes